

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DASCO 87 Lycées municipaux - Subventions (49 921 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution de subventions de fonctionnement aux lycées municipaux pour le financement des projets éducatifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions de fonctionnement sont attribuées aux lycées municipaux pour le financement de projets éducatifs selon le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante de 49 921 euros sera imputée sur le budget municipal de fonctionnement de 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement inscrite au chapitre 65, nature 65737, rubrique 22, ligne de subvention VF80005.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO